



COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DU 15 AVRIL

Na !

Les employeurs ne veulent plus négocier

Vexés d'être condamnés, surtout quand ils initient la procédure et que la justice reconnaît le bon droit des syndicats, les dirigeants de la Caisse nationale laissent libre cours à leur rancœur en rompant toute négociation ! Incapables de se remettre en cause et d'analyser cette spirale de l'échec, après avoir ignoré la loi, le code du travail et les décisions de justice, ils se réfugient désormais dans le mutisme !

Considérant que les dernières décisions du TGI de Paris (28/01 et 3/04) entravent leur pouvoir de direction en les empêchant de prendre les "initiatives" qu'ils souhaitent, les employeurs ont décidé de :

- faire appel de ces deux jugements,
- stopper toutes les négociations, hormis celles qui seraient obligatoires ou envers lesquelles ils se seraient engagés (égalité hommes/femmes),

Les conditions du dialogue ne seraient plus réunies depuis le 3 avril...

Les employeurs prétendent que, depuis leur dernier échec en justice, les conditions du dialogue ne sont plus réunies et ont décidé d'attendre que les contentieux judiciaires soient purgés, avant de poursuivre toute négociation. Ils oublient allègrement au passage que ce sont eux qui ont initié la plupart de ces instances qu'ils alimentent savamment.

Il est pourtant évident que les conditions d'une négociation loyale n'existent plus depuis deux ans, notamment depuis que les dirigeants de la CNEP ont décidé de dénoncer en mars 2001 le droit syndical et, en juillet de la même année, tout un autre pan du statut traitant des rémunérations, classifications, carrière, etc. pour ensuite refuser obstinément de mener une véritable négociation sur ces sujets.

Totalitarisme

Cette attitude est édifiante quant à la volonté des employeurs d'instaurer un dialogue social. En effet, après avoir tour à tour :

- dénoncé les accords existants,
- tenté d'imposer des accords au rabais avec des partenaires alibis,
- contesté les moyens d'actions des syndicats majoritaires,
- tenté de contourner une décision judiciaire,
- été condamnés pour ces agissements...

les employeurs ont recours à une arme redoutable : **LE MUTISME !**

Cette attitude n'est pas que ridicule, elle renseigne sur leur « jusqu'aboutisme » consistant à imposer, envers et contre tout, leur volonté : contre les salariés, les partenaires syndicaux, les textes, la justice... Cela porte un nom : Totalitarisme !

Nous opposons à ce comportement suicidaire la seule voie qui vaille, celle du dialogue.

C'est cette voie qu'il faudra, de doute façon, finir par emprunter. C'est la seule qui mettra un terme aux contentieux juridiques. C'est surtout celle qui permettra de construire le statut social collectif attendu par les 40.000 salariés du Groupe.

Le secrétariat national

Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

